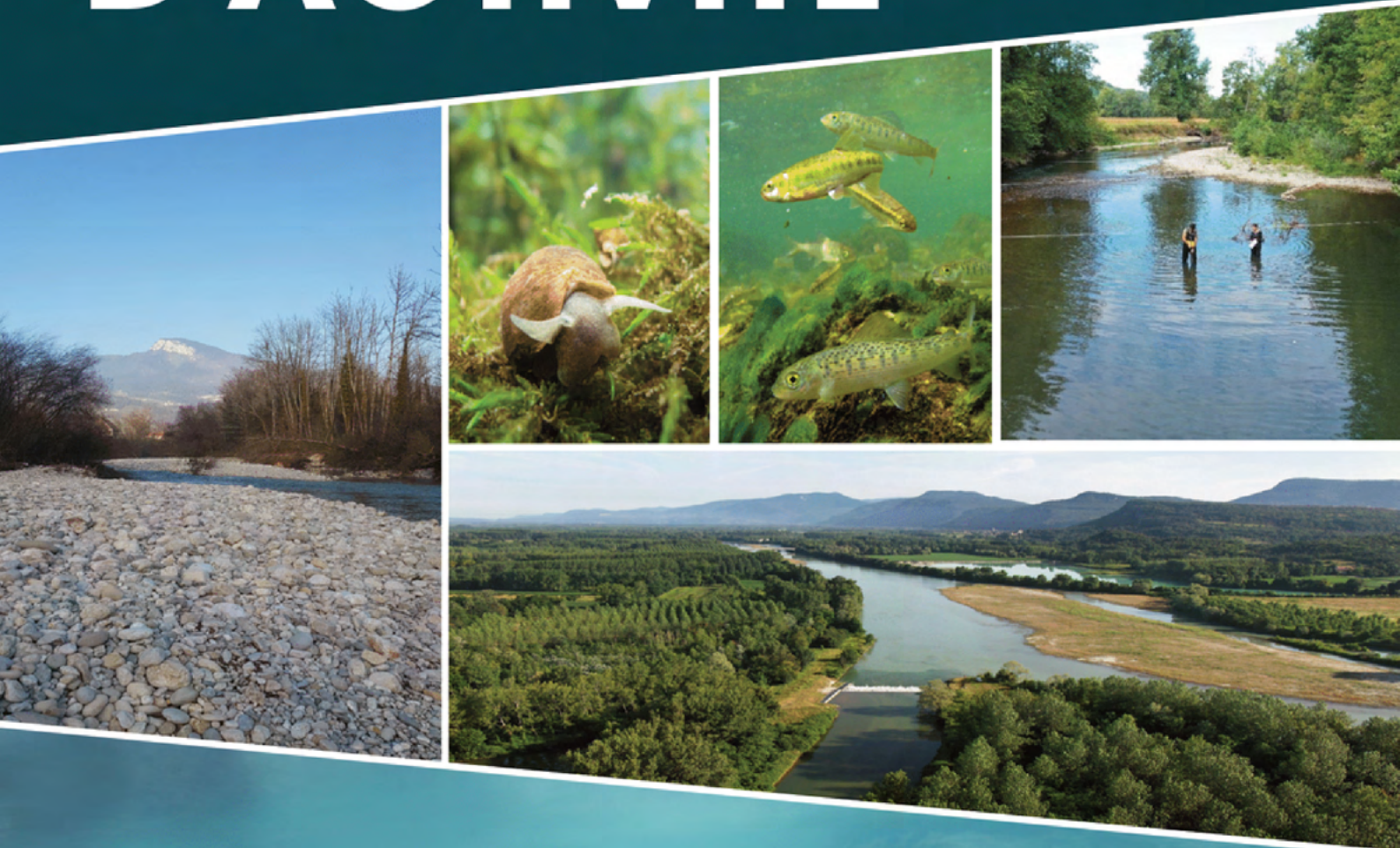


RAPPORT D'ACTIVITÉ



2021

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU
GUIERS ET SES AFFLUENTS**



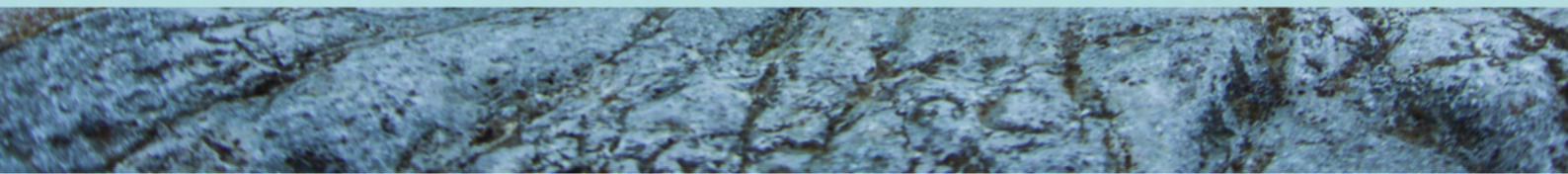
Suivez notre actualité !



@GuiersSIAGA



www.guiers-siaga.fr



Le mot du Président

Comme les années précédentes, on observe des épisodes météorologiques de plus en plus marqués comme la crue du 29 décembre 2021. C'est dans ce contexte que le SIAGA s'est engagé dans une démarche de PAPI (*Programme d'Actions de Prévention des Inondations*) et a obtenu la validation de son Programme d'Études Préalables (*PEP*) relatif à la gestion des inondations par M. Laurent PREVOST, Préfet de l'Isère.



L'année 2021 marque également l'engagement du SIAGA dans une démarche « contrat de bassin » sur l'ensemble du territoire Guiers – Aiguebelette – Bièvre – Truisson / Rieu. (GABT). Le syndicat portera l'élaboration du contrat de rivière pour le compte des collectivités et assurera à ce titre l'animation et sa mise en œuvre.

Ce rapport fait état des actions menées par le syndicat et du souci permanent de répondre aux enjeux du territoire.

L'exercice de la compétence GEMAPI et l'EPAGE conjugués à la mise en œuvre des nouveaux outils de gestion (*PAPI, nouveau contrat, ...*) permettent de poursuivre pour les années à venir l'action du syndicat dans la gestion des milieux aquatiques.

Jean-Louis REYNAUD

Président du SIAGA



SOMMAIRE

P.3

2021

Chiffres clés

Événements marquants

P.4

**Organisation
et fonctionnement**

Le territoire

Les compétences statutaires

L'équipe

Le fonctionnement exécutif

Le fonctionnement financier

Les partenaires institutionnels

P.13

Le bilan 2021

Les actions

Les réunions

Les marchés

Le bilan financier

PRÉAMBULE

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 5211-39, rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat, accompagné du compte administratif approuvé par le conseil syndical.

2021 : CHIFFRES CLÉS

130

kms de cours d'eau dans le plan de gestion des ripisylve et des berges

4,8

ha de parcelles acquises grâce à l'animation foncière

80

tronçons de digues analysés par le SIAGA

18

actions présentées au Comité de Pilotage pour le schéma d'aménagement de la Bièvre et ses affluents

23

tronçons présélectionnés pour une potentielle prise en charge par le SIAGA

2021 : ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Juin

Le SIAGA devient co-porteur du label Rivière Sauvage pour le Guiers mort.

14 décembre

La stratégie du futur contrat de bassin 2022 - 2024 a été définie lors du Comité de rivière

28 juin

Le PEP relatif à la gestion des inondations est validé.

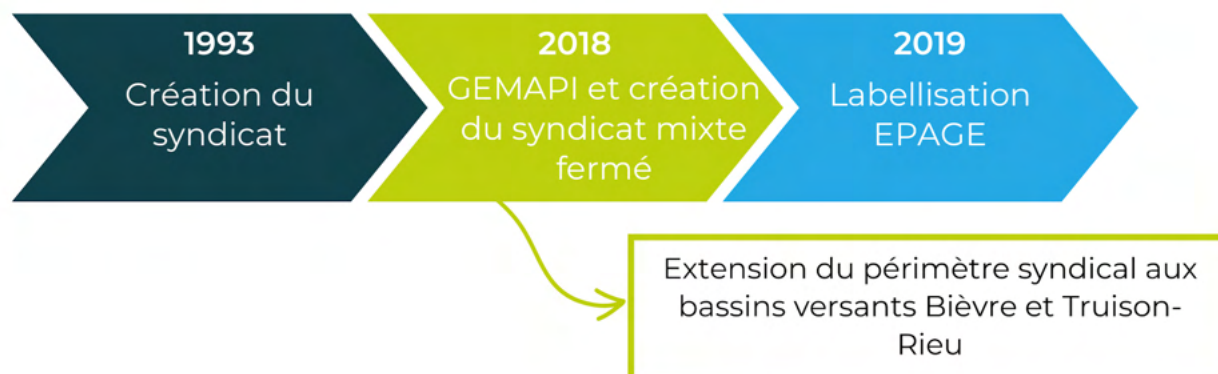
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le Syndicat du Guiers a été créé en 1993. D'abord syndicat d'études, il s'est ensuite transformé en syndicat de travaux regroupant, au 31 décembre 2017, 41 communes iséroises et savoyardes du bassin versant du Guiers.

En 2018, avec la prise de compétence obligatoire de la GEMAPI (*Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*) par les EPCI-FP, les Communautés de communes Cœur de Chartreuse, Vals du Dauphiné, Val Guiers, lac d'Aiguebelette et la Communauté d'Agglomérations du Pays Voironnais ont intégré le SIAGA en représentation – substitution de leurs communes membres.

Afin de formaliser l'exercice de la compétence GEMAPI par le syndicat, le SIAGA a adopté de nouveaux statuts, approuvés par arrêté inter-préfectoral du 16 août 2018, permettant ainsi d'étendre le périmètre aux bassins versants de la Bièvre et du Truison-Rieu.

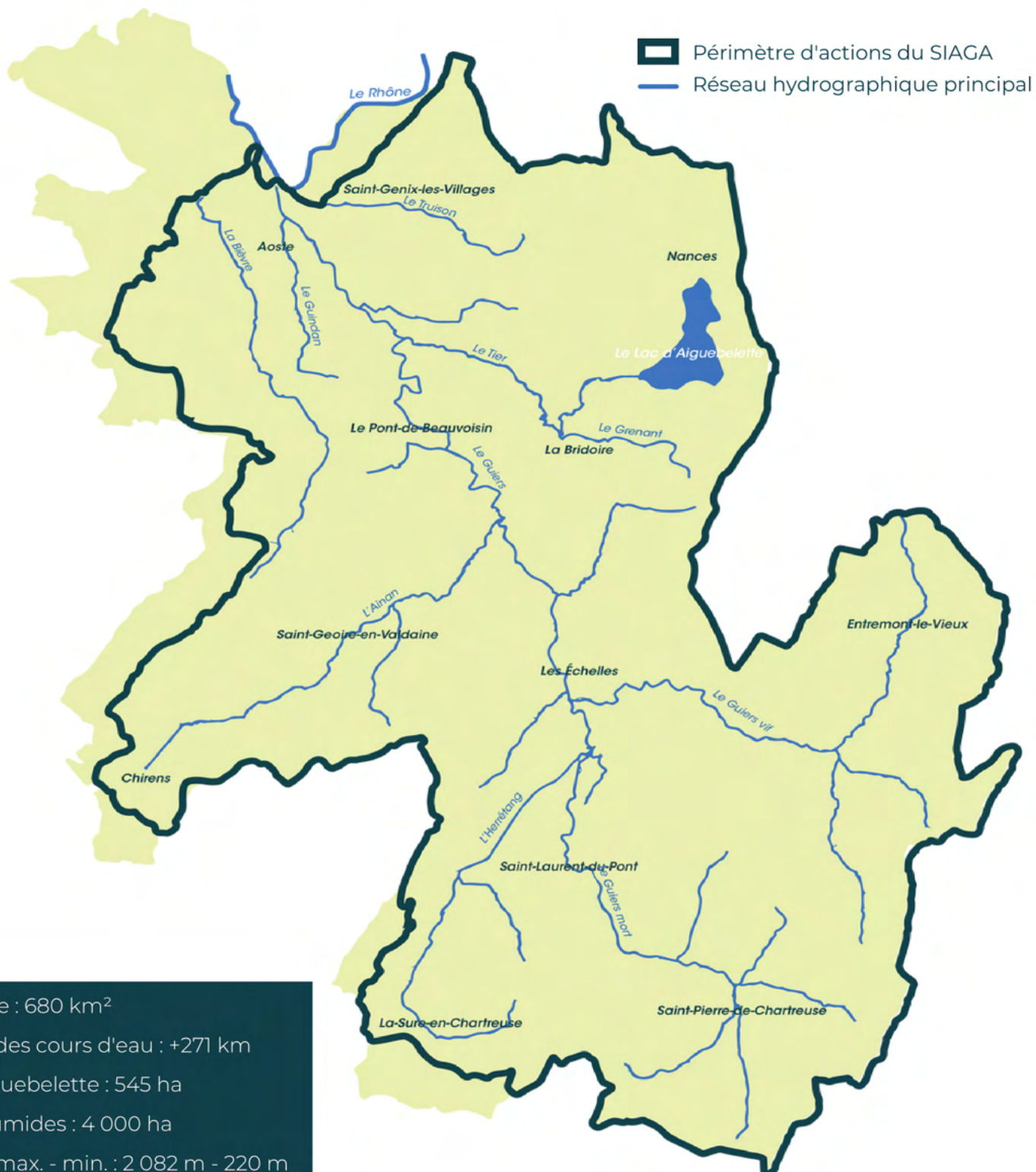
En 2019, le syndicat a fait évoluer ses statuts afin d'obtenir la labellisation **EPAGE** (*Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau*).



Le SIAGA (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et ses Affluents) est une structure intercommunale, sous forme de syndicat mixte fermé, regroupant 5 intercommunalités.

LE TERRITOIRE

Le SIAGA gère le territoire compris dans les bassins versants hydrologiques du Guiers, de la Bièvre et du Truison-Rieu dans la limite des périmètres suivants :



Superficie : 680 km²

Linéaire des cours d'eau : +271 km

Lac d'Aiguebelette : 545 ha

Zones humides : 4 000 ha

Altitude max. - min. : 2 082 m - 220 m

Nombre d'EPCI* : 5

Communes membres : 58

Population : 67 900 habitants

Dominance d'espaces naturels boisés
et d'espaces agricoles

*EPCI : Établissement Public de Coopération
Intercommunale

LES COMPÉTENCES STATUTAIRES

L'arrêté inter-préfectoral n°38-2019-12-10-014 du 10/12/19 a permis de préciser le champ de compétence du syndicat.

Les compétences obligatoires

Le syndicat est habilité à exercer, en lieu et place des EPCI-FP membres du syndicat, la compétence GEMAPI. Cette compétence obligatoire concerne les bassins versants hydrologiques du Guiers (*sans le sous-bassin versant du lac d'Aiguebelette*), de la Bièvre et du Truison/Rieu.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et notamment de son I bis, le syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant les 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 sus-visé :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un

cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Le syndicat intervient dans le strict respect des droits et des obligations reconnus par la loi :

- Aux propriétaires riverains pour l'entretien des cours d'eau non domaniaux en application des articles L215-2, L215-14 et L215-16 du code de l'environnement et en application des droits de propriété et riveraineté, notamment les articles 556 et suivants du code civil ;
- Aux maires en application de l'article L2212-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du maire.

Les compétences optionnelles

Compétence optionnelle n°1

Le syndicat est habilité à exercer, en lieu et place des EPCI-FP membres du syndicat à l'échelle des bassins versants hydrologiques Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison / Rieu la compétence animation et concertation dans les domaines de la GEMAPI au sens de l'item 12 de l'article L211-7 :

- Animation, y compris pédagogique, et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique à

l'échelle des bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre, Truison et Rieu (incluant notamment le portage, l'animation et la mise en œuvre des contrats de rivière, PAPI, SAGE, PGRE, ...).

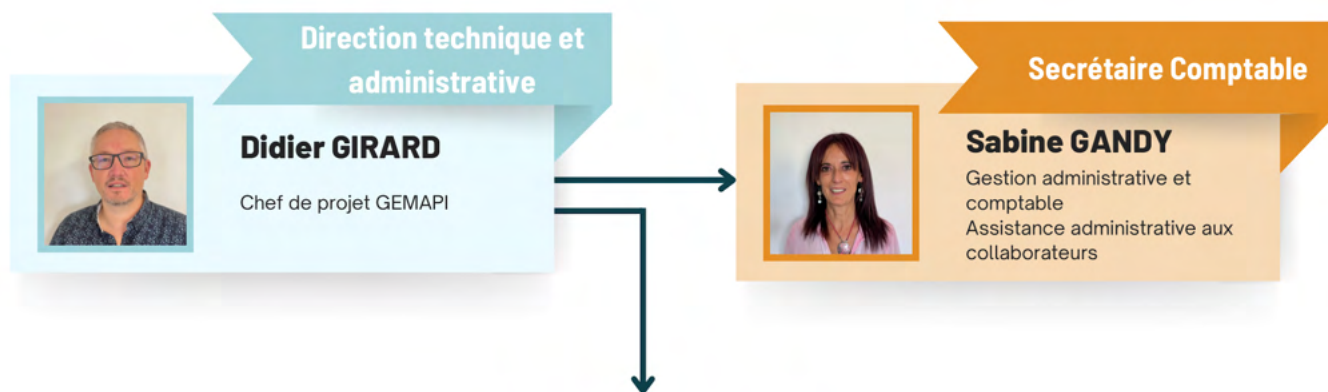
Compétence optionnelle n°2

Le syndicat peut également exercer par délégation la compétence GEMAPI telle que définie les 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 sur le sous bassin versant du lac d'Aiguebelette.

La délégation de la compétence GEMAPI est soumise à la signature d'une convention entre le délégant (EPCI-FP) et le délégataire (SIAGA) conformément aux dispositions de l'article L1111-8 du CGCT.

L'ÉQUIPE

En 2021, le SIAGA a employé 5 agents (5 ETP) et 2 agents (0.4 ETP) mise à disposition d'un jour par semaine.



Service technique



Mise à disposition du
Département de l'Isère

LE FONCTIONNEMENT EXÉCUTIF

Le comité syndical

C'est l'instance décisionnaire du syndicat.

Le comité syndical peut créer en son sein des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer ses décisions. La présidence de ses commissions est assurée par les vice-présidents en charge des dossiers sous la responsabilité du Président.

Le comité syndical est composé de 21 délégués :

- ▶ CA Pays Voironnais : 3 délégués
- ▶ CC Cœur de Chartreuse : 8 délégués
- ▶ CC Vals du Dauphiné : 5 délégués
- ▶ CC Val Guiers : 4 délégués
- ▶ CC Lac d'Aiguebelette : 1 délégué

Le Président

Il peut recevoir des délégations du comité syndical et peut déléguer des pouvoirs aux vice-présidents, conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

Le bureau

Il reçoit des délégations du comité syndical et lui rend compte de ses décisions.

Les 8 membres du bureau sont issus du comité syndical :

- 1 Jean-Louis REYNAUD**
Président du SIAGA
Maire de Pressins | Conseiller communautaire CC Vals du Dauphiné
- 2 Alain PERROT**
Vice-Président du SIAGA chargé de l'administration générale et des finances
Maire de Saint-Béron | Conseiller communautaire CC Val Guiers
- 3 Marc GAUTIER**
Vice-Président du SIAGA chargé de la communication
Maire de Saint-Pierre-d'Entremont (38)
- 4 Williams DUFOUR**
Vice-Président du SIAGA chargé des Travaux
Maire de Miribel-les-Échelles | Conseiller communautaire CC Cœur de Chartreuse
- 5 Freddy REY**
Vice-Président du SIAGA chargé des travaux et de la communication
Maire de Saint-Nicolas-de-Macherin | 7ème Vice-Président CA Pays Voironnais
- 6 Daniel BATON**
2ème adjoint à Aoste
- 7 Patrick ROULAND**
Adjoint à Saint-Alban-de-Montbel | 3ème Vice-Président CC Lac Aiguebelette
- 8 Dominique COMBAZ**
4ème adjointe à Saint-Béron | CC Val Guiers



1



2



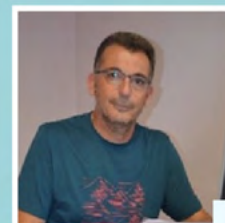
3



4



5



6



7



8



1

Les délégués

1 Roland BESSON

Maire de Massieu

Conseiller communautaire CA Pays Voironnais



2

2 Éric PHILIPPE

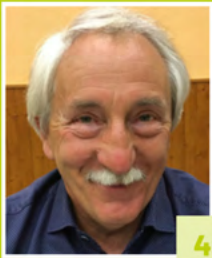
3ème adjoint à Pont-de-Beauvoisin (38)



3

3 Robert EYRAUD

1er adjoint à Saint-Franc



4

4 Pierre FAYARD

1er adjoint à Les Échelles

Conseiller communautaire CC Cœur de Chartreuse



5

5 Marie-Christine FRACHON

Maire de Rochetoirin

10ème Vice-Présidente CC Vals du Dauphiné



6

6 Fabien GALLICE

Conseiller à Saint-Albin-de-Vaulserre



7

7 Stéphane GUSMÉROLI

Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Conseiller communautaire CC Cœur de Chartreuse

8 Roger JOURNET

*1er adjoint à Saint-Joseph-de-Rivière
Conseiller communautaire CC Cœur de Chartreuse*



9 Évelyne LABRUDE

*Maire à La Bauche
Conseiller communautaire CC Cœur de Chartreuse*



10 Mathias LAVOLE

*4ème adjoint à Saint-Laurent-du-Pont (38)
Conseiller communautaire CC Cœur de Chartreuse*



11 Bertrand PUGNOT

4ème adjoint à Saint-Genix-les-Villages



12 Nadine REUX

*Maire de Charnècles
1ère Vice-Présidente CA Pays Voironnais*



13 Raymond VAGNON

3ème adjoint à Domessin



LE FONCTIONNEMENT FINANCIER

Les ressources du SIAGA proviennent de la participation des 5 structures adhérentes ainsi que de subventions.

Les participations des structures

Lors du vote du budget 2021 et de la participation des membres, la participation des membres pour l'année 2021 concernait la compétence GEMAPI et la compétence liée à l'item 12. La clé de répartition entre les EPCI-FP membres est basée sur la solidarité territoriale.

Celle-ci dépend de 2 critères, à part égale :

- La population pondérée au périmètre syndical
- La surface de chaque EPCI dans le périmètre syndical

Ainsi, chaque EPCI participe de manière solidaire aux charges de fonctionnement et d'investissement du syndicat.

NB : le pourcentage de participation de chaque EPCI au SIAGA dépendant entre autres de la population, il est prévu dans les statuts de réactualiser ce chiffre après chaque renouvellement complet du conseil syndical.

La participation financière des structures s'établit pour 2021 à :

| | GEMAPI | Item 12 |
|-----------------------|--------|---------|
| CC Cœur de Chartreuse | 41,41% | 37,33% |
| CA Pays Voironnais | 16,02% | 14,51% |
| CC Vals du Dauphiné | 23,33% | 21,16% |
| CC Val Guiers | 17,59% | 15,95% |
| CC Lac d'Aiguebelette | 1,65% | 11,05% |

Elle intègre la poursuite et la finalisation des actions précédemment engagées (celles du contrat de bassin) qui relèvent en très grande majorité de la compétence GEMAPI et de nouvelles dépenses induites par l'extension du périmètre de compétence juridique (ensemble des cours d'eau, prévention des inondations), territorial (bassins versants de la Bièvre et du Truison – Rieu) et les obligations réglementaires (systèmes d'endiguement).

Les subventions

La plupart des actions engagées par le SIAGA bénéficient de subventions. Les financeurs des actions du SIAGA sont l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'État. Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis au titre du contrat de bassin. Les Départements de la Savoie et de l'Isère interviennent également sur certains dossiers.



LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La mise en place d'une gestion solidaire et concertée de l'eau sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique.

L'Agence de l'Eau Rhône
Méditerranée Corse



La Région Auvergne
Rhône-Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Les Départements de
l'Isère et de la Savoie



LE DÉPARTEMENT



L'Office Français pour la
Biodiversité (OFB)



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Les Directions Départementales des
Territoires (DDT) de l'Isère et de la Savoie



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN 2021

LES ACTIONS

Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques

Plan de gestion de la ripisylve et des berges

L'année 2021 marque le démarrage des actions d'entretien des ripisylves sur l'ensemble des cours d'eau principaux mais aussi secondaires, sous compétence du SIAGA depuis la GEMAPI. L'ancien plan de gestion 2012-2019 prévoyait des interventions essentiellement sur les cours d'eau principaux. Le nouveau plan de gestion, déclaré d'intérêt général (*DIG*) par arrêté interpréfectoral, intègre désormais une partie du réseau hydrographique secondaire. Cette *DIG* est valable pour 10 ans.

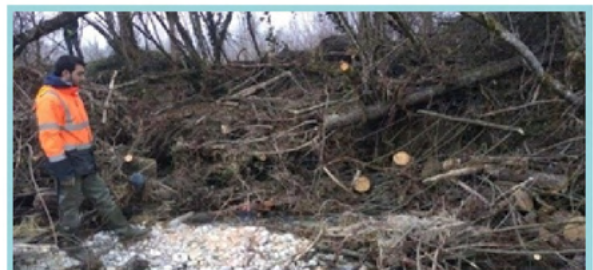
Inscrit annuellement au contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison (*GABT*), le plan de gestion se décompose en plusieurs actions :

- La surveillance et l'entretien général des boisements de berge, embâcles ou rémanents pouvant faire obstacle au bon écoulement de l'eau
- Des campagnes de revégétalisation par des essences endémiques (*peupliers noirs* et *saules*) et au besoin des petits travaux de génie végétal

- L'arrachage précoce des jeunes plantules sur des massifs isolés de renouée du Japon ainsi qu'une phase expérimentale par éco-pâturage des massifs de renouée plus volumineux

Les déchets sont également ramassés et évacués tout au long de l'avancée des équipes en charge de ces actions.

Exemples de réalisation : Traitement sélectif des embâcles



Bilan 2021

4 lots géographiques et 130kms de cours d'eau répartis entre 3 équipes de 3 structures différentes pour un total de 140 000 € HT

Une évaluation du contrat de bassin versant lancée en 2020 a permis cette année de préparer le prochain programme d'actions.

À cet effet, le mardi 14 décembre 2021 s'est déroulé à la Maison du Lac à Nances, le comité de rivière pour définir la stratégie et les orientations du futur contrat de bassin pour la période 2022-2024. Les différents enjeux du territoire ont été présentés :

- ▶ Une qualité des eaux globalement préservée sur l'amont mais plus dégradée sur certains secteurs du Guiers et sur certains affluents, notamment en lien avec des pollutions domestiques (*et plus localement, des pollutions agricoles et industrielles*)
- ▶ Un lien qualité des eaux et hydrologie / morphologie fort dans un contexte de changement climatique
- ▶ Une connaissance des ressources en eau et des besoins à approfondir avec une ressource stratégique "AEP" (*alluvions du Guiers et de l'Herrétang*) et des déficits identifiés
- ▶ De vastes espaces de zones humides avec un plan stratégique de gestion restant à déployer
- ▶ Des travaux importants engagés sur la morphologie et la continuité écologique mais encore des altérations recensées sur certains secteurs (*Guiers aval, Ainan*) et des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) à préserver
- ▶ Des populations piscicoles et astacicoles à préserver dans certains secteurs (*habitats, qualité, thermie*)
- ▶ Des enjeux de protection contre les inondations avec un programme d'études préalable au PAPI (PEP)

Les solutions pour la prise en compte de ces enjeux ont également été présentées :

- Une dynamique engagée sur le territoire à poursuivre avec les liens et les synergies à maintenir voire parfaire
- Un besoin d'une démarche opérationnelle pour mettre en œuvre un futur programme d'actions concrètes (*études, animation, travaux*) et une démarche en cours (*PEP au PAPI*) sur la thématique "inondation"
- Une inscription possible dans le cadre d'un contrat de bassin proposé par l'Agence de l'Eau pour répondre aux enjeux "SDAGE" sur la période 2022-2024 permettant de sécuriser des subventions voire de bénéficier d'enveloppes bonus

Le SIAGA s'est engagé dans une nouvelle démarche « contrat de bassin » sur l'ensemble du territoire Guiers – Aiguebelette – Bièvre – Truison / Rieu.

Le calendrier prévu :



Le syndicat portera l'élaboration du contrat de rivière pour le compte des collectivités et assurera à ce titre l'animation et sa mise en œuvre.

Actions de restauration morpho-écologique

Lancement des travaux et inauguration de mise en conformité du seuil du Moulin neuf à Entre-Deux-Guiers.

Ces travaux de restauration avaient pour but principal de rendre franchissable le seuil du Moulin neuf. Cette action s'inscrit dans le cadre de la réglementation en vigueur de mise en conformité des seuils sur les rivières Iséroises classées en Liste 2.

Dernier seuil infranchissable sur le Guiers mort en basse vallée de Chartreuse, c'est un linéaire d'une dizaine de kilomètres qui est maintenant propice à la montaison / dévalaison des espèces piscicoles vers l'amont, secteur ayant préalablement fait l'objet d'arasement et dérasement de 7 autres seuils.

Sous maîtrise d'ouvrage SIAM, déléguée au SIAGA, l'arasement d'1m73 du seuil et la création de 95m de rivière de contournement font partie d'une des trois étapes du chantier. Les deux autres, la création d'un chenal secondaire de 240 ml en rive gauche et le démantèlement puis confortement des enrochements de la digue de la Broue répondaient plutôt à des enjeux hydrauliques et sécuritaires. Un calage du lit par pavage de fond et confortement de berge, en prévision de l'érosion régressive liée à l'abaissement du seuil, ont également été réalisés en aval du pont Jean-Lioud.



Coût total
1 043 125 € HT

Étude d'un plan de gestion sédimentaire



Suite aux travaux réalisés sur le Moulin neuf, des arasements / dérasements et aménagements d'autres seuils et digues sur le Guiers mort puis de la création de banquettes minérales visant à diversifier les écoulements sur le Guiers, une étude portant sur la gestion sédimentaire a été commandée.

Cette étude prévoit notamment l'actualisation des données des études préalables (*profils en long, hydrologie, enjeux, morphologie, ...*) menées sur les cours d'eau principaux dans le cadre du contrat de bassin 2012-2019 mais aussi l'intégration de tout autre cours d'eau présentant des ouvrages transversaux (*plages de dépôt, pièges à graviers, seuils, ...*).

Le but de cette étude est de définir les profils d'équilibre de ces cours d'eau en les classant par tronçons déficitaires, excédentaires ou en équilibre. Dès lors, des scénarios d'aménagement puis la réalisation d'un plan de gestion seront réalisés pour apporter des solutions chiffrées aux linéaires désordonnés.

Cette étude a débuté au cours de l'été.

Coût total
100 250€ HT

Plan de gestion stratégique des zones humides



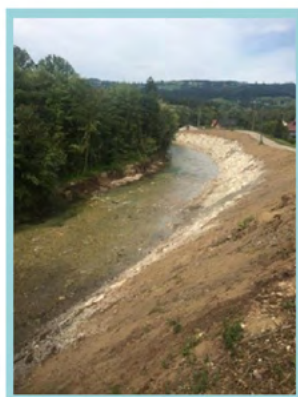
Dans le cadre de son plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH), le SIAGA a poursuivi son suivi des opérations liées à la veille et à la dynamique des zones humides du territoire. En parallèle, le syndicat et le CEN 73 ont candidaté à l'appel à projet *Eau et Biodiversité 2021* de l'Agence de l'eau. L'objectif premier sera de réaliser une campagne de création de mares sur le foncier maîtrisé de façon pérenne par les deux structures afin de restaurer ou de consolider la richesse biologique de ces habitats.

Photo : Sonneur à ventre jaune, une des espèces cibles du projet (©Manuel Bouron, CEN73)

Sélection des systèmes d'endiguements

Le SIAGA, en tant qu'autorité compétente pour la gestion des ouvrages de protection contre les crues, est amené à se positionner sur les ouvrages qu'il considère comme tel sur son territoire (*item 5 de la GEMAPI*). Aujourd'hui, bien que des digues soient identifiées sur le territoire par différentes autorités, aucune n'a fait l'objet d'une procédure de reconnaissance réglementaire.

Sur la base d'études existantes, et notamment d'études de l'État, le SIAGA a analysé le fonctionnement de 80 tronçons de digues. Ce travail d'analyse mené au cours de l'année 2021 a permis de présélectionner des ouvrages pouvant potentiellement faire l'objet d'une prise en charge par le SIAGA et pour lesquels un dossier de régularisation pourrait être déposé. Cette présélection comprend 23 tronçons.



Digue de la broue, retenue comme potentiel système d'endiguement

Animation foncière

L'animation foncière aura permis l'acquisition de 4.8 ha de parcelles avec pour objectifs :

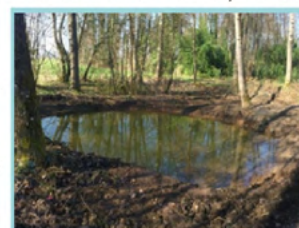
- ▶ La restauration et la conservation de zone humide
- ▶ La restauration hydromorphologique de rivière
- ▶ La préservation de l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau



Coût total
29 117 € HT

Restauration de zones humides

La zone humide de la Plagne a fait l'objet de travaux en 2020. Les suivis effectués par le SIAGA ont permis de vérifier l'efficacité de la restauration hydrologique réalisée. L'animation foncière de 2020 a permis l'acquisition de parcelles sur le marais du Bonnard. L'une d'elles réunissait les paramètres adéquats pour la réalisation de mare. Le SIAGA a donc créé une petite étendue d'eau qui servira de refuge pour la biodiversité, tout particulièrement pour les amphibiens de la zone humide.



Le 28 juin 2021, le SIAGA a obtenu la validation de son Programme d'Études Préalables (PEP) relatif à la gestion des inondations par M. Laurent PREVOST, Préfet de l'Isère.

Cette validation intervient après plus de 2 années de concertation des acteurs du territoire, notamment des élus, et d'échanges avec les services de l'État et un dépôt de dossier de candidature le 1 avril 2021.

Phase préalable à un PAPI avec travaux, ce PEP a pour objectif principal l'amélioration de la connaissance du territoire (*ouvrages, enjeux et aléas*) et comprend des actions sur le renforcement des dispositifs de surveillance des crues, le développement de la culture et de la gestion du risque, l'intégration du risque inondation en urbanisme et de la vulnérabilité dans des opérations de réduction. Au total, ce sont 25 actions représentant un budget de 1,2 millions d'euros, financées en partie par l'État et le Département de l'Isère, qui seront menées sous maîtrise d'ouvrage SIAGA sur la période de juin 2021 à juin 2024.

Pour assurer sa mise en œuvre, le SIAGA a procédé au recrutement d'un chargé de missions, M. Franck REMOND, qui a pris ses fonctions le 4 octobre 2021.

Au cours de l'exercice 2021, les premières actions menées dans le cadre de ce PEP ont été :

- ▶ L'élaboration du cahier des charges du diagnostic approfondi et partagé du territoire au risque inondation et du recensement des ouvrages de protection : pierre angulaire du PEP, cette étude permettra la constitution de cartes d'aléas sur des cours d'eau secondaire et une hiérarchisation des zones à enjeux du territoire.
- ▶ Le lancement d'une première étude de dangers sur le système d'endiguement de la broue sur la commune d'Entre-Deux-Guiers : Plusieurs autres systèmes d'endiguement feront l'objet d'études similaires en 2022.
- ▶ La conception et diffusion d'une plaquette de présentation du PEP.

Crue du 29 décembre 2021

Une grande partie du territoire a subi une crue majeure lors de la nuit du 29 au 30 décembre 2021. Cet événement a fait l'objet d'une analyse des débits par un bureau d'étude qui a conclu à une crue inférieure à une crue vicennale sur le Guiers vif et le Guiers et supérieure à la vicennale sur le Guiers mort. Une importante fonte du manteau neigeux associé à une période pluvieuse précédant l'évènement ont contribué à la constitution de ces forts débits.



Le Guiers à Aoste



Le Guiers mort à Saint-Pierre-de-Chartreuse
©S. Gusmeroli

Préparation des suivis du Guiers mort

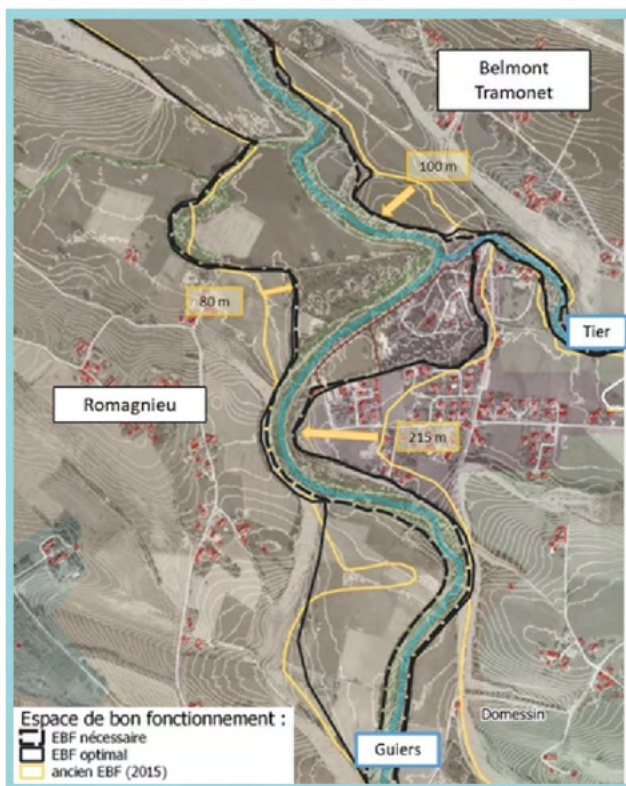
Dans la suite des travaux réalisés par le syndicat pour améliorer la continuité écologique sur le Guiers mort de Saint-Laurent-du-Pont à Entre-Deux-Guiers, un suivi écologique pluriannuel a été programmé afin de confirmer que la mobilité piscicole et sédimentaire y est à nouveau assurée.

Pour ce faire, le SIAGA a mandaté un bureau d'étude. Une étude en automne 2021 a permis de confirmer la faisabilité du projet et de définir les modalités techniques de ces suivis.



La télémétrie passive (RFID) sera utilisée avec marquage de truite et galets

Étude des espaces de bon fonctionnement



Exemple de carte d'espace de bon fonctionnement mis à jour

L'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) est l'espace indispensable au maintien du bon état de fonctionnement d'une masse d'eau sur le long terme.

Le SIAGA a lancé en 2021 une étude afin de définir les EBF selon le guide technique du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée (2016) sur les nouveaux cours d'eau du périmètre syndical, soit sur les bassins versants de la Bièvre et Truison-Rieu. Le bassin versant du Guiers a, quant à lui, fait l'objet d'une mise à jour de la caractérisation de son EBF.

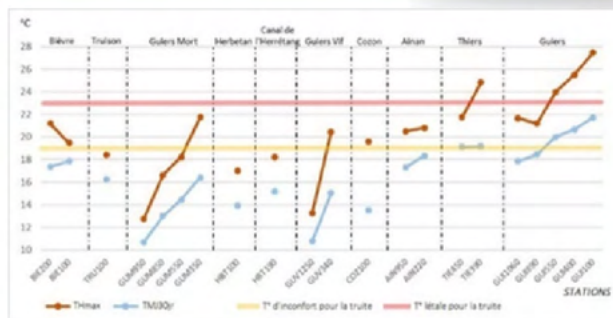
Cette étude a fait l'objet d'une étape de concertation avec les communes vis-à-vis des scénarios d'EBF. Pour cela, des rencontres ont été organisées par sous-bassin selon quatre zones géographiques distinctes (Guiers amont, Guiers aval, Truison-Rieu et Bièvre).

Études techniques de fin de contrat

Le bilan de contrat de bassin Guiers-Aiguebelette a permis un état des lieux des cours d'eau du périmètre syndical sur les composantes suivantes :

- ▶ Suivi et diagnostic de la qualité physico-chimique et biologique
- ▶ Inventaire des peuplements piscicoles
- ▶ Caractérisation de l'état hydromorphologique
- ▶ Suivi thermique

Si les résultats de ces suivis sont globalement bons sur l'amont du bassin versant du territoire, le Guiers aval présente des dysfonctionnements marqués pour la majorité des paramètres étudiés. L'ensemble des participants présents au comité de suivi de l'étude s'est accordé pour acter qu'il était nécessaire et urgent d'agir. Des actions ont été présentées et seront intégrées au futur contrat de bassin.



Température horaire maximale et température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds par station



Caractérisation des habitats

Étude hydromorphologique et définition d'un schéma d'aménagement de la Bièvre et ses affluents



Carte de localisation des aménagements proposés

Lancée en fin 2020, l'étude Bièvre a permis d'améliorer la connaissance des cours d'eau de ce bassin versant et de proposer un programme d'aménagement ambitieux.

Un total de 18 actions a été présenté au comité de pilotage qui s'est prononcé sur les différents scénarii proposés. Une consultation des communes concernées par les travaux viendra compléter ces échanges pour aboutir à un plan d'actions concerté.

Coût total
90 000 € HT

Label Rivières Sauvages du Guiers mort



Le label « Site Rivières Sauvages » est un outil de conservation des rivières, non législatif, qui permet d'accompagner les acteurs d'un territoire pour la préservation de leur rivière en harmonie avec les activités de la vallée. Il permet de

mettre en valeur les cours d'eau d'exception. Le Guiers mort est labellisé Site Rivières Sauvages depuis juillet 2019.

Ce label est attribué sur une longueur de 12 kms sur le Guiers, de sa source à Saint-Pierre-de-Chartreuse au barrage de Fourvoirie à Saint-Laurent-du-Pont. Ce programme, envisagé sur 5 ans, comporte 13 fiches réparties selon 4 axes :

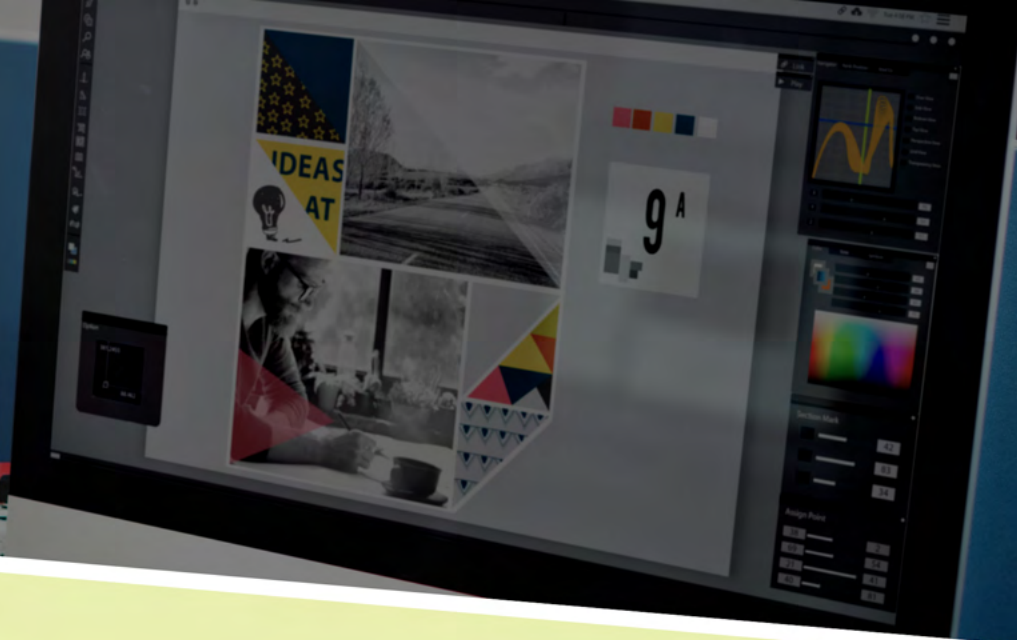
- ▶ Qualité des milieux aquatiques : Continuité écologique, sédimentaire et hydrologique
- ▶ Connaissance du milieu et prospection
- ▶ Valorisation du Guiers mort
- ▶ Animation, communication et sensibilisation

En juin 2021, le SIAGA devient coporteur du label Site Rivières Sauvages pour le Guiers mort aux côtés du PNR de Chartreuse et de Réciprocité Guiers.

Projet de construction des locaux du SIEGA/SIAGA

L'élaboration du programme fait l'objet d'une concertation auprès des élus et du personnel des deux syndicats et du prestataire SUEZ. Le futur équipement comprendra un bâtiment tertiaire et un bâtiment technique séparé. Un programme architectural et technique détaillé (*PATD*) sera élaboré en 2022.





Communiquer

La plaquette «Agir pour réduire l'impact des inondations»

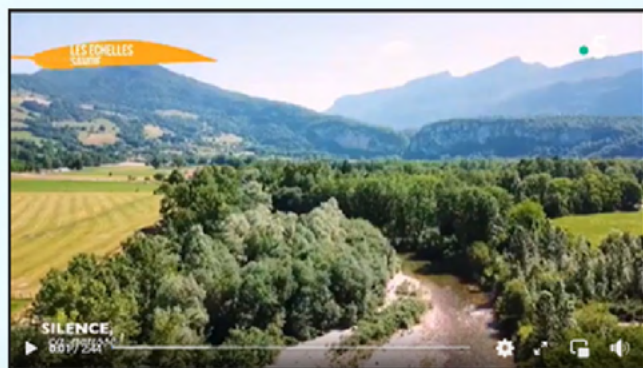
En 2021, le SIAGA a réalisé une plaquette de présentation du Programme d'Études Préalables du PAPI Guiers-Aiguebelette-Truison-Bièvre. Ce document présente et explique le risque inondation et les PAPI de manière générale puis montre les spécificités du territoire.



Une émission "Silence, ça pousse !"

Le 2 octobre 2021, deux aménagements du SIAGA ont été présentés dans l'émission de TV "Silence, ça pousse !" diffusée sur France 5.


Freddy Rey, Vice-Président du SIAGA et Directeur de l'INRAE, se rend aux Échelles avec ses élèves afin de présenter les enjeux de l'aménagement et du génie végétal.



La participation du SIAGA aux Bistr'eau

Dans le cadre du label Rivières Sauvages, le SIAGA a participé aux "Bistr'Eaux" du 26 octobre à Entre-Deux-Guiers et du 16 novembre à Saint-Laurent-du-Pont, organisés par les Amis du Parc et le PNR Chartreuse. Ces événements ont permis d'aborder les thèmes du changement climatique et ses conséquences sur les poissons dans le Guiers et des pollutions !





LES RÉUNIONS

Comité syndical

17 février 2021

- Compte administratif 2020
- Compte de gestion 2020
- Affectation des résultats de l'exercice 2020
- Budget Primitif 2021
- Délibération avenant N°2 opération de mandat Col du Coq, étude de faisabilité confluence Guiers/Rhône, étude ressource en eau, et Contrat de Rivière, ligne de trésorerie, Rifseep, revalorisation chèques-déjeuner.
- Questions / Divers :
 - ▶ Archi Nature
 - ▶ CC Cœur de Chartreuse
 - ▶ Point sur les commissions

16 juin 2021

- Rapport d'activité 2020
- Délibérations :
 - ▶ Label Site Rivières Sauvages
 - ▶ Création d'un poste chargé(e) de mission prévention des inondations
 - ▶ Avenant SIAM (Moulin Neuf)
 - ▶ Statuts
 - ▶ Rifseep
- Travaux Moulin Neuf
- Scénographie/office de tourisme Les Echelles
- Divers : nouveau bâtiment...

8 décembre 2021

- Approbation du PV du Conseil Syndical du 16/06/2021
- Stratégie du contrat
- Délibérations : règlement intérieur (aménagement du temps de travail : 1607 heures), télétravail, règlement des véhicules, tickets restaurant, tableau des effectifs, postes 2022
- Ligne Directrice de Gestion

- Programme d'études Préalables au PAPI
- Stratégie du contrat
- Demande d'analyse financière
- Divers : comité de rivière, convention futur bâtiment SIEGA/SIAGA, Appel à Projet approche citoyenne, décision modificative virement de crédit, statuts, analyse financière, dates prochaines réunions

3 février 2021

- Point avancement sur le programme de gestion de la ripisylve 2021, DIG, aménagement du seuil du Moulin Neuf, scénographie Rivière-Alp
- Règlement intérieur
- Préparation du conseil syndical du 17 février 2021 (BP 2021)
- Acquisition foncière d'une parcelle sur la zone humide « Confluence de l'Herrétang et du Guiers mort » à Entre-deux-Guiers
- Questions diverses (*statuts, chèque-déjeuner, dates réunions*)

9 juin 2021

- Préparation du prochain Conseil Syndical du 16/06/2021
- Projet de rapport d'activité 2020
- Point travaux Moulin Neuf
- Études bilan : journée d'échanges du 15/06 et CoTech du 30/06
- Délibérations :
 - ▶ Suivi post travaux Guiers Mort
 - ▶ Poste Chargé(e) de mission prévention des inondations
 - ▶ Divers : statuts, rivière sauvage

22 septembre 2021

- Comité de rivière
- Délibérations :
 - ▶ Subvention animation PAPI
 - ▶ Projet d'avenant du département de l'Isère pour les postes mise à disposition (*Alexia et Frédéric*) pour l'année 2021
- Divers :
 - ▶ Date prochain Bureau Syndical
 - ▶ Date prochain Conseil Syndical
 - ▶ Dates commissions
 - ▶ Mise en place télétravail
 - ▶ Poste ressource en eau 2022
 - ▶ Système endiguement
 - ▶ Rencontres étude de l'Espace de Bon Fonctionnement – Phase d'élaboration de scénarios concertés

28 avril 2021

- Document unique
- Projet de rapport d'activité 2020
- Rifseep
- Délibérations :
 - ▶ Étude stratégique foncière
 - ▶ Intégration de Mme Combaz Dominique à la commission travaux
 - ▶ Appel à projet biodiversité « programme mare »
 - ▶ Programme travaux 2021 du CEN Savoie sur ZH situées dans le périmètre d'intervention du SIAGA
- DM mandat col du Coq
- Rivière sauvage
- Divers : projet de construction locaux du SIEGA, communication, Statuts, Poste Chargé(e) de mission prévention des inondations du bassin versant du Guiers

21 juillet 2021

- Travaux d'aménagement du seuil du Moulin Neuf
- Délibérations :
 - ▶ Achat d'une parcelle à Saint-Geoire-en-Valdaine
 - ▶ Appel à projet eau / amélioration de la connaissance de la ressource en eau face au changement climatique du département de la Savoie
 - ▶ Lettre intention 3ème contrat de bassin Guiers, Aiguebelette, Truison, Bièvre (GATB)
- Divers :
 - ▶ Date prochain Bureau Syndical
 - ▶ Date prochain Conseil Syndical
 - ▶ Programme d'études préalables au PAPI
 - ▶ Poste chargé mission prévention des inondations

24 novembre 2021

- Délibérations :
 - ▶ Avenant N°3 Col du Coq
 - ▶ Convention bâtiment SIEGA/SIAGA
 - ▶ Présentation des projets du règlement intérieur, règlement des véhicules, lignes directrices générales
 - ▶ Décision modificative d'un virement de crédit
- Points techniques :
 - ▶ Appel à projet de l'eau et participation citoyenne (*Agence de l'Eau*)
 - ▶ Programme d'Etudes Préalables au PAPI
 - ▶ Dossier de stratégie du programme de contrat de bassin Guiers Aiguebelette Truison Bièvre
- Présentation de l'ordre du jour du Conseil Syndical du 08/12/2021
- Divers : Tickets restaurant, ...

15 juin 2021 Journée d'échanges

- Préservation de la qualité de l'eau : volet agricole, assainissement, usages particuliers et collectivités.
- Gestion quantitative : ressources, besoins en eau, prélèvements, hydrologie des cours d'eau
- Sensibilisation et communication
- Entretien, restauration et préservation des cours d'eau, de la végétation de berge et des zones humides
- Gestion du ruissellement, eaux pluviales et inondations ; prévention des risques



14 décembre 2021 Comité de rivière

- Rôle et fonctionnement du comité de Rivière
- Mise en place du comité :
 - ▶ Élection du Président
 - ▶ Bureau restreint
 - ▶ Groupes de travail
- Évaluation du contrat de bassin
- Orientation stratégique du contrat de bassin 2022-2024
- Présentation du Programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI
- Débats et échanges



LES MARCHÉS

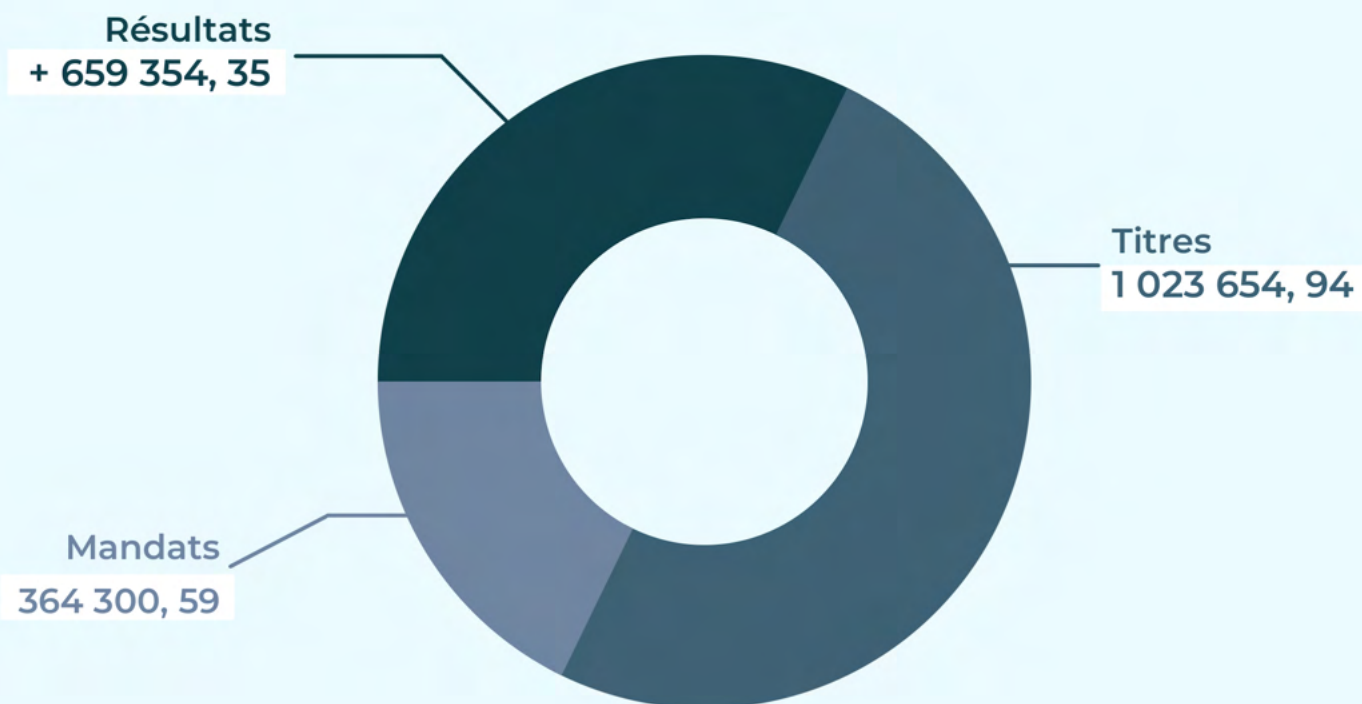
| N° du marché | Mode de passation | Intitulé | Prestataires | Montant du marché HT |
|--------------|--|--|---|-------------------------|
| ACTBC | ACBC procédure concurrentielle avec négociation | Accord cadre Travaux à bons de commande Ingénierie : Lot 1 : terrassement Lot 2 : génie végétal | Lot 1 : GUINTOLI Lot 2 : MILLET PAYSAGE | Sans minimum et maximum |



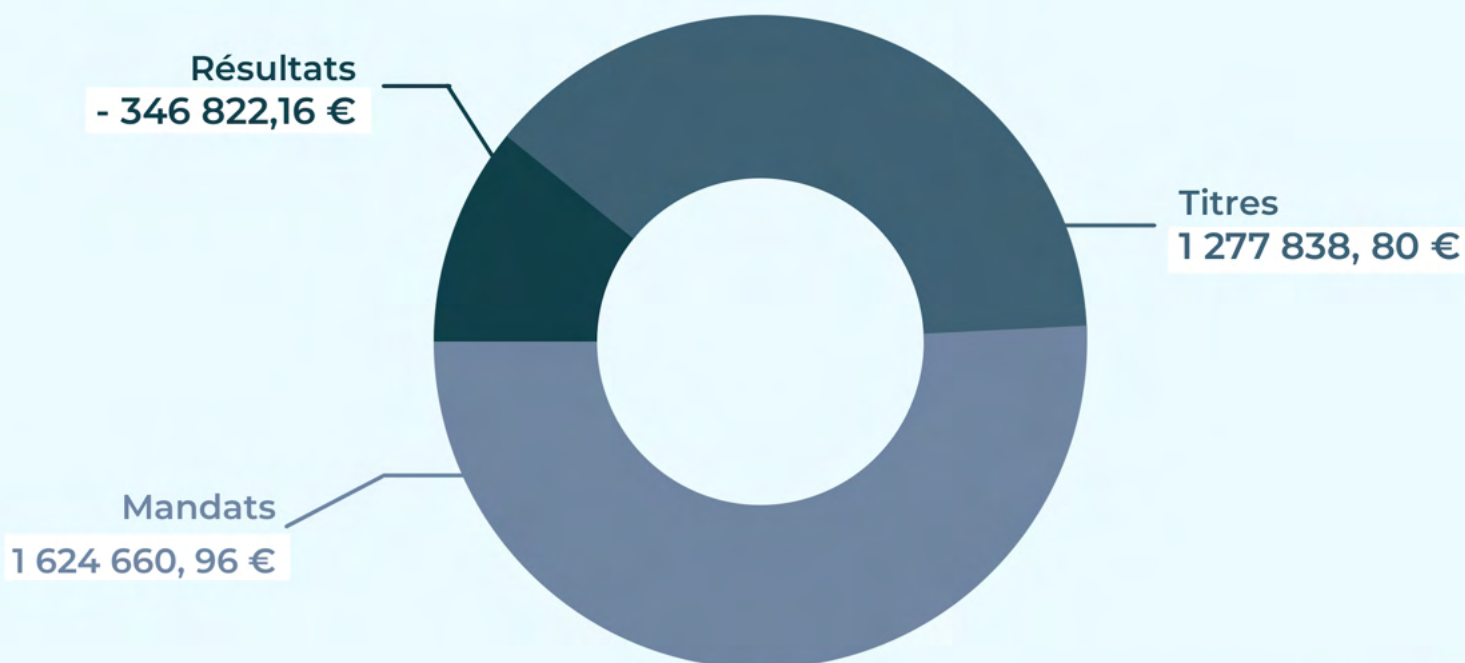
LE BILAN FINANCIER

| | RÉSULTATS 2020 | EXERCICE 2021 | | | SOLDE CUMULÉ |
|----|-------------------|---------------|--------------|-------------|-----------------|
| | | Titres | Mandats | Résultats | |
| SF | +1 343 623,51 | 1 023 654,94 | 364 300,59 | +659 354,35 | +2 002 977,86 |
| SI | -973 091,51 | 1 277 838,80 | 1 624 660,96 | -346 822,16 | -1 319 913,67 |

SECTION FONCTIONNEMENT 2021



SECTION D'INVESTISSEMENT 2021



CRÉDITS PHOTOS

- Page de couverture ©SIAGA / ©Masson
- P.3 Bandeau - www.freepik.com
- P.4 Les Échelles ©Masson
- P.10..... Bandeau - www.freepik.com
- P.13..... Bandeau - www.freepik.com +
Exemples de réalisations ©SIAGA
- P.15..... ©SIAGA
- P.16..... Sonneur à ventre jaune ©Manuel
BOURON, CEN 73 + Autres photos
©SIAGA
- P.17..... Guiers mort à Saint-Pierre-de-
Chartreuse ©S. GUSMEROLI +
Autres photos ©SIAGA
- P. 18..... ©SIAGA
- P. 21..... Bandeau - www.freepik.com
+ Capture d'écran "Silence, ça
pousse !"
- P. 22Bandeau ©SIAGA
- P. 24 ©SIAGA
- P. 25/26 Bandeau - www.freepik.com
- 4ème de couverture ©SIAGA / ©Masson





LES PARTENAIRES

La Communauté d'Agglomération
du Pays Voironnais



La Communauté de Communes
Cœur de Chartreuse



La Communauté de Communes
Val Guiers



La Communauté de Communes
Les Vals du Dauphiné



La Communauté de Communes
du Lac d'Aiguebelette



L'Agence de l'Eau Rhône
Méditerranée Corse



La Région Auvergne
Rhône-Alpes



Les Départements de
l'Isère et de la Savoie



Les Directions Départementales des
Territoires (DDT) de l'Isère et de la Savoie





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



SIAGA

Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et ses Affluents

📍 27, Avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont-de-Beauvoisin

☎ 04.76.37.26.26

✉ contact@guiers-siaga.fr

🌐 www.guiers-siaga.fr